

service public

Secrétaires de mairie : il y a urgence

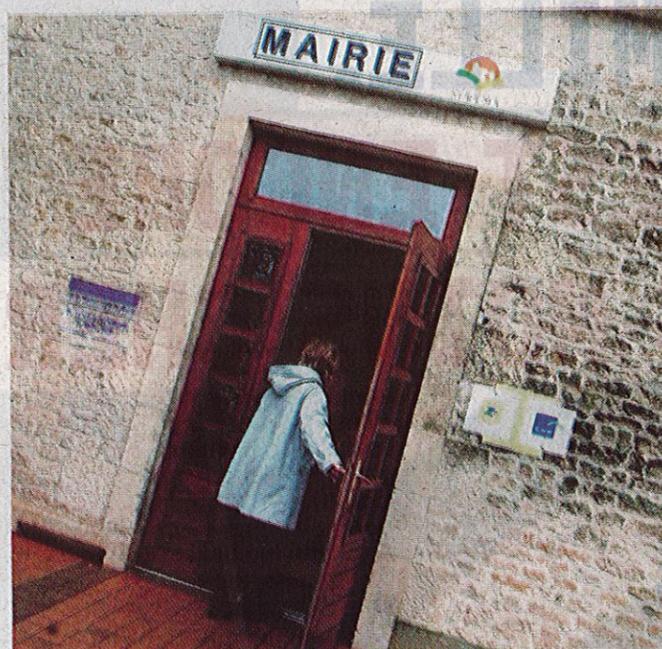
Il manque aujourd'hui 2.000 secrétaires de mairie, métier indispensable aux communes rurales. Des sénateurs font des propositions pour remédier à cette pénurie et revaloriser le métier.

Elles sont les premières interlocutrices des citoyens, participent aux démarches administratives, budgétaires et assistent le premier édile : les secrétaires de mairie, souvent des femmes, manquent cruellement à l'appel. Il en manque environ 2.000, selon la sénatrice communiste Céline Brulin, rapporteure d'une proposition de loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, adoptée au Sénat en première lecture en avril. Un rapport sur l'attractivité du métier était présenté ce jeudi au Sénat par trois autres parlementaires. Des propositions ont été avancées pour remédier, à court et moyen terme, au problème de recrutement dans la profession.

« Les secrétaires de mairie sont des couteaux suisses »

Il y a environ 23.000 secrétaires de mairie en France, travaillant dans les communes de moins de 2.000 habitants (on parle de secrétaire général de mairie ou de directeur général des services au-delà).

Dans les plus petites communes, la plupart des secrétaires de mairie partagent leur temps de



Entre 8.000 et 10.000 secrétaires de mairie vont également partir à la retraite d'ici 2030. (Photo NR, Jean-André Boutier)

travail entre plusieurs communes : 62 % d'entre elles sont à temps partiel. Secrétaire, au féminin, car 94 % des membres de cette profession sont des femmes.

C'est l'un des métiers de la fonction publique où il manque le plus d'agents et le problème va aller en grandissant. « Un quart des agents ont plus de 58 ans, et 60 % ont plus de 50 ans, si bien qu'un tiers des secrétaires de

mairie aujourd'hui en poste partiront à la retraite d'ici 2030 », selon un rapport sénatorial. Entre 8.000 et 10.000 sont à renouveler d'ici 2030.

« Les secrétaires de mairie, ce sont des couteaux suisses, il faut être bon en tout, indique Emmanuel Gros, premier vice-président du syndicat des directeurs généraux des collectivités territoriales. Il faut être juriste, financier, gérer les budgets, les res-

sources humaines, la relation avec les élus, avec les habitants. » Deux raisons sont avancées pour expliquer cette difficulté à recruter : la charge de travail et la reconnaissance.

« La dématérialisation des échanges avec l'administration et des procédures (budgétaires et comptables, notamment) se traduit par un accroissement de leur charge de travail, voire un rallongement des délais de traitement », note le rapport des sénatrices communistes.

Ensuite, la reconnaissance symbolique : « Plus personne ne veut devenir secrétaire de mairie. Déjà, on travaille sur un poste qui s'appelle secrétaire, ce n'est pas trop valorisant et ce n'est pas la bonne dénomination. Elles ne se contentent pas d'accueillir le public », reprend le fonctionnaire, directeur général des services de la ville de Vannes (Morbihan). Les secrétaires de mairie veulent aussi une reconnaissance salariale : en début de carrière, elles sont payées au niveau du Smic.

Comment faire pour attirer de nouveaux candidats ?

Pour résoudre le problème, deux propositions de loi ont été déposées au Sénat. L'une, déposée par les sénatrices communistes, propose de mettre en place une formation initiale et continue au métier, en valori-

sant le diplôme à au moins bac +2.

L'autre vise à « positionner les secrétaires de mairie en catégorie B », explique Emmanuel Gros. S'ils sont appliqués, les deux textes feront mécaniquement augmenter les salaires de ces agents, sur la base de la grille salariale de la fonction publique territoriale.

À plus court terme, les sénateurs du groupe communiste souhaitent que soit donnée la possibilité aux communes peuplées de 1.000 à 2.000 habitants (4.500 communes sont dans ce cas) de pouvoir recruter des agents contractuels en tant que secrétaire de mairie, sans passer par un concours.

Pour les trois autres sénateurs (deux rattachés à LR et un socialiste) qui ont présenté jeudi leur rapport, il faut aussi aller sur le terrain des récompenses. Ils suggèrent au parlement et à l'administration de créer une « prime de responsabilité », dont le montant serait fixé par le maire de la commune « sur la base de critères objectifs ».

L'Assemblée nationale et le gouvernement doivent désormais se pencher sur le sujet, avec l'hypothèse de regrouper les différentes propositions des sénateurs en un seul texte dans les prochaines semaines.

Paul Boulben